AR Prefecture
005-200034502-20221207-2022_112-DE
Reçu le 12/12/2022

Saint-Bonnet en Champsaur
« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 décembre 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 17
Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 2
M. Michaël GAUME et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2
M. Michaël GAUME ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.et Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à Mme Emilie DROUHOT.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

DÉNOMINATION DE VOIES COMMUNALES ET NUMÉROTATION

Monsieur le Maire

Rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Rappelle que la dénomination des voies communales, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Précise qu'il convient, pour faciliter le repérage, des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, pour la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à la dénomination des rues et éventuellement à leur numérotation.

Propose au Conseil municipal de procéder à la dénomination des voies suivantes.

Secteurs	Nouveaux noms de voies
Résidence du Verger, entre « Avenue des Esclots » et « Route de la Motte »	**Rue du Verger**
Résidence du Verger, le long de la parcelle D1558	**Impasse des Pommiers**
Voie du lotissement de la Belle Échappée, entre « rue Champ Magnane » et « Avenue de la Sapinette »	**Rue de la Belle Échappée**
Voie du lotissement des Cardalines, sur la parcelle ZH382	**Rue des Cardalines**
Voie du lotissement du Pré de Totor, entre « chemin de Daillon » et la parcelle ZH350	**Rue du Pré de Totor**

AR Prefecture
005-200034502-20221207-2022_112-DE
Reçu le 12/12/2022

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Voie du lotissement du Pré de Totor, entre les parcelles ZH367 et ZH364	**Rue du Canal**
Voie libellée « chemin rural n°17 »	**Chemin des Tanneurs**
Voie du lotissement avenue des droits de l'Homme, parcelle D1944,	**Impasse du Clos**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 141-3 du code de la voirie routière relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies communales,

Considérant la nécessité pour la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage des locaux et des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

ARTICLE 1. **Valider** les noms attribués à l'ensemble des voies communales,

ARTICLE 2. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3. **Nommer** les voies avec création de numéros comme présenté ci-avant.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 12 DEC. 2022
Affiché ou publié le : 12 DEC. 2022

Ainsi fait et délibéré le 7 décembre 2022
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 (Hautes-Alpes)

Laurent DAUMARK